

Rapport Sur le préavis municipal No 02-2021 Nouveau bâtiment UAPE - Crédit d'étude

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission composée de

- Carole Bourgeois, présidente
- Sophie Debonneville
- Serge Kursner
- Vincent Frutiger
- Christelle Debonneville, rapporteur
- Déborah Bignens et Pascal Ciaburri, membres suppléants

S'est réunie à trois reprises,

- Le lundi 3 mai 2021 pour la prise de connaissance du préavis et l'élaboration des questions.
- Le mardi 8 juin 2021 dans les locaux de l'UAPE pour une séance en présence de Monsieur Philippe Rezzonico, Vice-Syndic, Madame Anne-Laurence Berger, Municipale, Monsieur Laurent Guignard, Municipal, Madame Gonzales, directrice structure UAPE et Mme Viry directrice AEMA. Nous tenons ici à les remercier vivement pour leur disponibilité et excellentes explications qui nous ont permis de mieux comprendre le fonctionnement et les besoins de cette structure.
- Le jeudi 10 juin 2021 pour la synthèse et la rédaction du présent rapport.

La demande toujours croissante d'accueil d'enfants dès leur plus jeune âge, ainsi que les bases légales, nous confrontent à la nécessité de mettre à disposition des surfaces supplémentaires.

La Commission est consciente que la structure actuelle est insuffisante et qu'il est

nécessaire d'agir rapidement.

Néanmoins, le préavis tel que présenté restreint les possibilités envisageables. En effet, ce dernier porte sur l'étude de la réalisation d'un nouveau bâtiment d'accueil parascolaire alors que d'autres variantes pourraient être étudiées. C'est pourquoi nous invitons la Municipalité à examiner d'autres perspectives.

A ce titre, les membres de la Commission souhaiteraient être reconduits pour les prochaines études liées à ce projet.

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime demande au Conseil de refuser le préavis No 02-2021 tel que présenté et de le renvoyer à la Municipalité pour étude.

La Présidente

Le Rapporteur

Les Membres

Jelle Jelle